

ANNEXE 1 – Pertes de récolte en arboriculture sur l'année 2022

Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité pour l'année 2022

N° SIRET : ; **N° PACAGE :**

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Nature de la culture	Quantité récoltée non déclassée (q) (a)	Quantité récoltée déclassée à l'industrie (q) (b)	Quantité récoltée totale (q) (c) = (a)+(b)	Récolte Manuelle(M) ou Automatique (A)	Surface de resemis (ha.a.ca)	Surface grêlée (ha.a.ca)	Nom et adresse de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez (Fruits et légumes)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en euros (2)	Autre indemnité hors assurance en euros
								Grêle (1)	MRC (1)		
Pommiers à couteaux (94553)											
Poires (94430)											
Coings (92150)											
Pommiers à couteaux bio (94554)											
Poires bio (94430)											
Coings bio (92150)											

(1) : Cochez la case en cas de réponse positive (MRC : Multirisques climatiques)

(2) : Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne « Grêle ou MRC »

Date :

Date :

Signature de l'exploitant :

Nom et prénom du comptable :

Signature et Tampon du centre comptable (ou de l'organisme acheteur) :